

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS**

Séance du samedi 21 mars 2026

**REÇU LE**

**23 MARS 2026**

**SOUS-PREFECTURE  
FIGEAC**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15    Contre : /

Date de convocation : 17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un du mois de mars à 12h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Stéphanie ROUSSIES au lieu ordinaire de ses séances (Mairie).

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Maire de St Laurent les Tours  
Mmes et Mrs ARNOULD Géraldine, BOURDET Alain, BRUNET Nathalie, JAMMES Francis. Adjoint  
Mmes et Mrs ARNAUDET Michel, CASSAN Sandie, DEVEZ Stéphane, DUTHEIL Hélène, GAYA Didier,  
GINESTE Ginette, GUERRAND Jean-François, LAFLORENCIE Florian, SABATIE Joëlle, SOULADIE Sylvain

Est désigné secrétaire de séance : M. Florian LAFLORENCIE


**OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

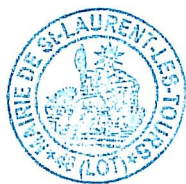
Madame la Maire informe l'assemblée que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122.2 du code général des collectivités, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Il est donc proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création de quatre postes d'adjoints au Maire,
- De donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

La Maire,  
  
Stéphanie ROUSSIES



Le secrétaire de séance,

Florian LAFLORENCIE

